

**Madame le Maire,
Mairie
105 Grande Rue
01600 Reyrieux
A l'attention de Carole BONTEMPS HESDIN**

N/Réf : MP/SG/2021-1137
Objet : Avis sur modification n°1 du PLU Reyrieux
PJ : /
Copie : /

Trévoux, le **08 OCT. 2021**

LR+AR n° 1A 171 178 0622 7

Affaire suivie par : Sophie GUYONNET
Responsable Aménagement Habitat et Mobilités

Madame le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 8 juillet 2021, reçu le 16 juillet, notifiant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune suite à votre arrêté du 18 décembre 2020, pour lequel vous sollicitez l'avis de la CCDSV. Je souhaite vous faire part des remarques suivantes au titre de nos compétences :

Déchets

Les modifications induites par le présent document ne suscitent aucune remarque du service déchets.

Toutefois, le rapport de présentation du PLU indique des informations obsolètes sur la partie déchets (page 241). Je vous propose de les remplacer par le paragraphe ci-dessous.

La CCDSV pilote la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ». Elle a adhéré au SYndicat de TRAItement et de VALorisation (SYTRAIVAL) à Villefranche sur Saône pour le traitement des ordures ménagères des emballages légers, du papier et du verre, de certaines filières de déchèterie (carton, encombrants, mobilier, plâtre, végétaux, etc.).

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte ou en point de regroupement une fois par semaine. Les usagers doivent se doter d'un bac conforme à la norme NF EN 840. Les ordures ménagères sont ensuite incinérées à Villefranche-sur-Saône.

La CCDSV va harmoniser son schéma de collecte des emballages légers en 2022 et doter chaque usager d'un bac à couvercle jaune ramassé en porte-à-porte une fois par quinzaine. Ces emballages légers sont ensuite séparés au centre de tri puis expédiés dans des filières de valorisation. Pour le tri du papier, du verre et du textile, des colonnes sont installées sur des points d'apport volontaire : camping, parking du bois de la dame, jeu de boules. Ces flux sont également expédiés dans des filières de valorisation.

Sur des secteurs localisés, une stratégie de développement des conteneurs enterrés est en cours de réflexion.

La CCDSV gère la déchèterie des Bruyères dans la zone industrielle de Reyrieux et la déchèterie du Pardy, sur la commune de Frans. Une carte d'accès est nécessaire. Les flux sont ensuite expédiés dans des filières de valorisation matière ou énergétique (encombrants).

L'ensemble des collectes et l'exploitation des déchèteries est assurée par des prestataires privés.

La CCDSV s'est engagée dans un programme de prévention des déchets ambitieux qui vise à diminuer la production de déchets par habitants de 50 kg d'ici 2026.

En 2020, chaque habitant a produit environ 556 kg de déchets.

Des actions sont développées autour des axes suivants : promouvoir le réemploi, lutter contre le gaspillage alimentaire, mieux gérer les végétaux, mieux trier pour inciter les habitants à modifier leur comportement et ainsi diminuer leur production de déchets. Quelques exemples d'actions : création d'un repaire café, vente de composteurs à prix réduit, diffusion de stop pub, partenariat avec la Recyclerie pour la présence de valoristes en déchèterie ou la sensibilisation au tri via une équipe d'ambassadeurs du tri, etc.

Assainissement

La modification n°8 porte sur l'adaptation de l'implantation des piscines en zone 1AUa. Je souhaite rappeler que conformément à l'article 3 du règlement du service public de l'assainissement collectif en vigueur, le déversement dans les réseaux d'assainissement des eaux de vidange des piscines est interdit. Seules les eaux de lavage des bassins et des filtres des piscines sont admises.

Environnement

Dans quelles mesures des préconisations peuvent être faites sur la perméabilité de l'aménagement des aires de stationnement ?

Dans quelles mesures les distanciations par rapport aux emprises publiques et aux voies privées ouvertes à la circulation publique (article 6) peuvent être végétalisées (arbres, arbustes ou espèces vivaces) ?

Je vous remercie d'intégrer ces éléments au mieux dans votre projet de modification de PLU qui sous ces réserves recueille un avis favorable de la CCDSV.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Marc PECHOUX

